

2025 DPMP 2 - Subventions (293 398 euros) et conventions à 101 associations et une SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du

Vu le projet de délibération en date des 3, 4, 5 et 6 juin 2025 par lequel la Ville de Paris représentée par Madame le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 102 structures et la signature de 22 conventions ;

Vu le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association A toi théâtre 206, quai de Valmy – MVAC - 75010 Paris (N° Paris Asso 10225) pour le projet « Stage introduction au travail théâtral des jeunes – Buisson Saint-Louis » 10e (dossier 2025_01865).

Article 2 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Académie Football Paris 18 (AFP 18) 11, rue Charles Lauth 75018 Paris (N° Paris Asso 184366) pour le projet « Prévention jeunesse : Soirée d'été » 18e (dossier 2025_02284).

Article 3 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à la SCOP ACP La Manufacture Chanson 124, avenue de la République 75011 Paris (N° Paris Asso 181331) pour le projet « Écriture et découverte des lieux du quartier » 11e (dossier 2025_01312).

Article 4 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Action et Transition 153, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS (N° Paris

Asso 187271) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Les mains dans la terre : Jardin et partage » 15e (dossier 2025_01499) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « Ciné débat : Regarder et Parler pour Exister » 15e (dossier 2025_01536) : 1 500 euros.

Article 5 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Action et Transition.

Article 6 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Acture 9 Bis, Impasse Milord 75018 Paris (N° Paris Asso 203452) pour le projet « Colonie 17/18 créativité numérique – collectif QPV » 17e/18e (dossier 2025_02259).

Article 7 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Art Exprim 18ème - 87, rue Marcadet 75018 Paris (N° Paris Asso 9971) pour le projet « Interventions artistiques sur le mail Belliard pendant les vacances scolaires » 18e (dossier 2025_02403).

Article 8 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Art Exprim 18ème.

Article 9 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Artmélé 6, rue Alfred Durand Claye 75014 Paris (N° 190027) pour le projet « Une à deux nocturnes de cinéma durant l'été 2025 Ciné au clair de lune » 14e (dossier 2025_00543).

Article 10 : Une subvention de 5 500 euros est attribuée à l'association Belleville Citoyenne 18, rue Bisson 75020 Paris (N° Paris Asso 19230) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Break in foot » 20e (dossier 2025_01488) : 3 500 euros.
- Projet 2 : « Ciné Pali Kao : projection de films en plein air » 20e (dossier 2025_01235) : 2 000 euros.

Article 11 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association de Monblémont 6, rue André Messager 75018 Paris (N° Paris Asso 196526) pour le projet « Summer Blémont » 18e (dossier 2025_01977).

Article 12 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association d'Éducation Populaire de Charonne Réunion AEPCR 77-79, rue Alexandre Dumas 75020 Paris (N° Paris Asso 17762) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Action VVV 2025 – Été Show square : animation itinérante pour faire vivre l'espace public » 20e (dossier 2025_02050) : 1 000 euros.
- Projet 2 : « Action VVV 2025 - Les filles sont de sortie ce soir » 20e (dossier 2025_02090) : 1 000 euros.

Article 13 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf 29, rue Michel le Comte 75003 Paris (N° Paris Asso 523) pour le projet « VVV - Sorties culturelles et séjour découverte » 10e et 11e (dossier 2025_02440).

Article 14 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf.

Article 15 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association 1000 collectes - La Maison des Possibles 132, rue de Saussure 75017 Paris (N° Paris Asso 184222) pour le projet « Bristish Défi : Des jeunes s'organisent un séjour à Londres » 17e (dossier 2025_01888).

Article 16 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association 1000 collectes La Maison des Possibles.

Article 17 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association socio-éducative des familles de l'ensemble Clignancourt (ASEFEC) 88, boulevard Ney 75018 Paris (N° Paris Asso 150) pour le projet « L'Escape-Game de la résidence : « L'escape-game de la résidence : un projet « une pièce » » 18e (dossier 2025_01414).

Article 18 : Une subvention de 2 750 euros est attribuée à l'association Atelier des Épinettes 41, rue Navier 75017 Paris (N° Paris Asso 1062) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Volumes et Couleurs 2025 » 17e (dossier 2025_01862) : 1 350 euros.
- Projet 2 : « VVV Patchwork 2025 » 17e (dossier 2025_01864) : 1 400 euros.

Article 19 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Ateliers - Comme à la maison 17, passage Duhesme 75018 Paris (N° Paris Asso 153751) pour le projet « Été dansant » 18e (dossier 2025_02199).

Article 20 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Ateliers du Chaudron 31, passage de Ménilmontant 75011 Paris (N° Paris Asso 11108) pour le projet « VVV été - Jeunes en création » 11e (dossier 2025_02304).

Article 21 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Atelier du Chaudron.

Article 22 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Aux arbres, Citoyennes ! 37, rue du clos 75020 Paris (N° Paris Asso 176801) pour le projet « l'Eté écolo et inclusif des ados ! » 20e (dossier 2025_02283).

Article 23 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Aventure Kacila 11, rue de la Fontaine à Mulard 75013 Paris (N° Paris Asso 21181) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV - Semaine Sportive & Ludique 2025 » 13e (dossier 2025_01712) : 1 250 euros.
- Projet 2 : « VVV - Semaine Santé Bien-être / DIY 2025 » 13e (dossier 2025_01716) : 1 250 euros.

- Projet 3 : « VVV - Explore le monde – Madère en randonnée » 13e (dossier 2025_02427) : 1 500 euros.

Article 24 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Axes Pluriels 55, rue du Château d'eau 75010 Paris (N° Paris Asso 29861) pour le projet « Organisation de deux séjours en Occitanie - Marseillan Plage » 10e (dossier 2025_01076).

Article 25 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Barrio 14 11, avenue de la Porte de Vanves 75014 Paris (N° Paris Asso 204613) pour le projet « VVV-2025-75 SBV (Super Brigade Verte) » 14e (dossier 2025_01283).

Article 26 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Centre Animation Jeunesse (CAJ) Promosport 75, boulevard Sault 75012 Paris (N° Paris Asso 19137) pour le projet « Stages pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes des QPV du 20e arrondissement » 20e (dossier 2025_01372).

Article 27 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Calliope – Cité des arts, de la parole et du bien dire 25, rue Lentiez 75017 Paris (N° Paris Asso 190100) pour le projet « contes et cuisine : l'oralité dans tous les sens » 17e (dossier 2025_00562).

Article 28 : Une subvention de 1 300 euros est attribuée à l'association Capoeira Viola – compagnie le sommet de l'abricotier 18, rue Tchaïkovski 75018 PARIS (N° Paris Asso 300) pour le projet « VVV: La capoeira au cœur de l'été à Paris 18e (capoeira et percussions) » 18e (dossier 2025_00805).

Article 29 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Capoeira Viola – Compagnie le sommet de l'abricotier.

Article 30 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Chronos et Kairos 7, rue du Progrès 93100 Montreuil (N° Paris Asso 197036) pour le projet « Les reporters radio du 13e » 13e (dossier 2025_00832).

Article 31 : Une subvention de 1 700 euros est attribuée à l'association CIT'ART 11, rue Caillaux MVAC - 75013 Paris (N° Paris Asso 198829) pour le projet « Séjour artistique et culturel » 13e (dossier 2025_01762).

Article 32 : Une subvention de 2 478 euros est attribuée à l'association Collectif Indépendant de la Résidence Tanger (CIRT) 53, rue de Tanger 75019 Paris (N° Paris Asso 114641) pour le projet « VVV2025 Favoriser la Citoyenneté et l'Éveil Culturel de jeunes de 11-18 ans du quartier Riquet Stalingrad » 19e (dossier 2025_01006).

Article 33 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Compagnie des rêves Ayez 91, rue Compans 75019 Paris (N° Paris Asso 158521) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV Graines d'écolos » 18e (dossier 2025_02322) : 1 000 euros.
- Projet 2 : « VVV Graines d'artistes au festival d'Avignon » 18e (dossier 2025_02297) : 1 000 euros.

Article 34 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Compagnie des rêves Ayez.

Article 35 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Compagnie Keatbeck 51, rue Archereau 75019 Paris (N° Paris Asso 173421) pour le projet « VVV - Soli-Solo 2025 » 19e (dossier 2025_01820).

Article 36 : Une subvention de 4 300 euros est attribuée à l'association Compagnie La Déferlante 211, avenue Gambetta boîte de distribution 2, chez Madame Ginette Baudelet 75020 Paris (N° Paris Asso 13065) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV 2025 - Scènes aux jardins – Éole et Grand Parquet – Juillet 2025 » 18e/19e (dossier 2025_00748) : 2 300 euros.
- Projet 2 : « VVV 2025 Quartier Algérie au Jardin - Scènes aux Jardins – Butte du Chapeau Rouge » 19e (dossier 2025_00750) : 2 000 euros.

Article 37 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Écriés 44, rue du Général Leclerc 94220 Charenton-le-Pont (N° Paris Asso 195788) pour le projet « Bar à lectures » 14e (dossier 2025_00351).

Article 38 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Compagnie Les Hyménoptères MVAC 206, quai de Valmy 75010 Paris (N° Paris Asso 202856) pour le projet « Action culturelle pour adolescents / Théâtre et écocitoyenneté / Quartiers populaires 10e » 10e (dossier 2025_00951).

Article 39 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association CRE'ART Music - Musiques et Cultures 22, rue de la Saida 75015 Paris (N° Paris Asso 194613) pour le projet « Musiques et Vacances » 15e (dossier 2025_01755).

Article 40 : Une subvention de 3 200 euros est attribuée à l'association Créat'éo IDF 41/43, rue de Cronstadt 75015 Paris (N° Paris Asso 187193) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Silence on tourne / thématique : éducation » 15e (dossier 2025_00997) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « Créat'éo découvre Paris / thématique : découverte » 15e (dossier 2025_00999) : 1 700 euros.

Article 41 : Une subvention de 2 500 euros es attribuée à l'association CRL 10 MVAC 206, quai de Valmy 75010 Paris (N° Paris Asso 470) pour le projet « Séjour jeunes » 10e (dossier 2025_01928).

Article 42 : Une subvention de 1 800 euros est attribuée à l'association Croix Rouge française Le Passage 24, rue Ramponeau 75020 Paris (N° Paris Asso 18099) pour le projet « VVV 2025. Sorties culturelles et sportives pour des jeunes en situation de grande vulnérabilité » 20e (dossier 2025_02074).

Article 43 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Croix Rouge Française Le Passage.

Article 44 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Culture 21 – Triton Théâtre 1 bis, Place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay (N° Paris Asso 101481) pour le projet « VVV 2025 - Street Art sur le boulevard » 11e (dossier 2025_02483).

Article 45 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Culture Prioritaire 188, boulevard Saint Denis 92400 Courbevoie (N° Paris Asso 173521) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV - Journée à Amsterdam 2025 pour des jeunes issus des quartiers populaires » 17e (dossier 2025_02130) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « VVV : Séjour dans une grande ville européenne en juillet 2025 pour des jeunes issus des quartiers populaires » 17e (dossier 2025_02182) : 3 000 euros.

Article 46 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Dédale 20, allée Rose Dieng-Kuntz 75019 Paris (N° Paris Asso 20180) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Retour vers le futur... de votre quartier (VVV Rosa Parks) » 19e (dossier 2025_00874) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « Terroir urbain – Made in Rosa Parks (VVV) » 19e (dossier 2025_00876) : 1 500 euros.

Article 47 : Une subvention de 3 600 euros est attribuée à l'association Des Cris des Villes 23, rue du Docteur Potain chez la Fabrik Coopérative Escalier B 75019 Paris (N° Paris Asso 196554) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV - Fête et raconte ton été 2025 aux Amandiers » 20e (dossier 2025_01474) : 2 000 euros.
- Projet 2 : « VVV 2025 Raconte-moi ton été à Danube, Algérie » 19e (dossier 2025_01918) : 1 600 euros.

Article 48 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Des Cris des Villes.

Article 49 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Espoirs 19 MVAC 20, rue Edouard Pailleron 75019 Paris (N° Paris Asso 18096) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV - Stage de football de juin » 19e (dossier 2025_01768) : 1 000 euros.
- Projet 2 : « VVV - Stage de football de juillet et août » 19e (dossier 2025_01767) : 1 500 euros.

Article 50 : Une subvention de 15 500 euros est attribuée à l'association Esprit, Savoir, Sport et Équité (ESSE) 2, rue de la solidarité 75019 Paris (N° Paris Asso 174421) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV-3 séjours de découverte et de Cohésion Sociale » 19e (dossier 2025_01421) : 4 000 euros.
- Projet 2 : « VVV-2025V-Temps forts au centre sport et découverte Chaumont » 19e (dossier 2025_01467) : 4 000 euros.
- Projet 3 : « VVV-2025-3 Stages sport et culture » 19e (dossier 2025_01460) : 4 000 euros.
- Projet 4 : « VVV-2025-Soirées thématiques à l'EVS de l'Association » 19e (dossier 2025_01433) : 3 500 euros.

Article 51 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Esprit, Savoir, Sport et Équité (ESSE).

Article 52 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Ethno 9, rue Saint Bruno 75018 Paris (N° Paris Asso 12786) pour le projet « Initiation à l'enquête ethnographique « hors les murs » pour lutter contre les discriminations » 18e (dossier 2025_01185).

Article 53 : Une subvention de 5 500 euros est attribuée à l'association Fabrication Maison 1, place des Orphelins Maison des associations 67000 Strasbourg (N° Paris Asso 15446) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV - Mon été à Chauffourniers » 19e (dossier 2025_01119) : 1 000 euros.
- Projet 2 : « VVV - Mon été à Danube » 19e (dossier 2025_01462) : 1 500 euros.
- Projet 3 : « VVV - ShowSquare – les portes du vingtième » 20e (dossier 2025_00941) : 1 000 euros.
- Projet 4 : « VVV - Fresques – Portes du vingtième » 20e (dossier 2025_00933) : 1 000 euros.
- Projet 5 « Signalétique participative - Porte du vingtième » 20e (dossier 2025_01150) : 1 000 euros.

Article 54 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (GDIE) 38, rue Boussingault 75013 Paris (N° Paris Asso 9807) pour le projet « VVV - Ateliers d'été récup' et biodiversité » 13e (dossier 2025_01790).

Article 55 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Harmonies Itinérantes 25, rue D'Hautpoul 75019 Paris (N° Paris Asso 200174) pour le projet « VVV- Été 2025 des ateliers de musique dans des QPV de Paris 18e et 19e » 18e et 19e (dossier 2025_00615).

Article 56 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association J'imaginerais - MVAC - 206, quai de Valmy 75010 Paris (N° Paris Asso 84641) pour le projet « Répit des familles et loisirs adaptés – bénéficiaires en QP/QPV » 10e (dossier 2025_01737).

Article 57 : Une subvention de 1 300 euros est attribuée à l'association Kapital Jeunesse 5, rue des Annelets 75019 Paris (N° Paris Asso 200682) pour le projet « Parenthèse Sport Évasion » 19e (dossier 2025_01262).

Article 58 : Une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association La Camillienne 12, rue des Meuniers 75012 Paris (N° Paris Asso 19571) pour le projet « Stages Sport Fun et Culture » 12e (dossier 2025_01959).

Article 59 : Une subvention de 6 500 euros est attribuée à l'association La Camillienne- Sports 12^{ème} 12, rue des Meuniers 75012 Paris (N° Paris Asso 534) pour le projet « Futsal pour tous » 12e (dossier 2025_01478).

Article 60 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association La Compagnie des Tropes MVAC - 22, rue de la Saïda 75015 Paris (N° Paris Asso 135702) pour le projet « Les Tropes font leur cirque ! » 15e (dossier 2025_01129).

Article 61 : Une subvention de 5 100 euros est attribuée à l'association La Cyclofficine de Paris 15, rue Pierre Bonnard 75020 Paris (N° Paris Asso 55983) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Les petit.es Mécano.es » 20e (dossier 2025_02395) : 1 300 euros.
- Projet 2 : « Méca Rando – Stage d'initiation à la mécanique cycle et Randonnée vélo » 20e (dossier 2025_02362) : 2 000 euros.
- Projet 3 : « Méca Parcours – Stage d'initiation à la mécanique cycle et parcours d'orientation » 20e (dossier 2025_02390) : 1 800 euros.

Article 62 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association La Cyclofficine de Paris.

Article 63 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association La Domrémy Basket 13 (LDB 13) 5, rue Aumont 75013 Paris (N° Paris Asso 45) pour le projet « VVV Vacances Sportives 2025 » 13e (dossier 2025_00135).

Article 64 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards 5, boulevard du Bois le Prêtre 75017 Paris (N° Paris Asso 11246) pour le projet « Ville – Vie – Vacances - Fédérer les jeunes dans l'espace public autour de l'écologie » 17e (dossier 2025_01437).

Article 65 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association La Petite Rockette 125, rue du Chemin Vert 75011 Paris (N° Paris Asso 59841) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV - Ateliers mécanique cycles » 11e (dossier 2025_01227) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « 2025 – VVV Randonnée vélo itinérante » 11e (dossier 2025_01569) : 1 500 euros.
- Projet 3 : « 2025 – VVV - Fingabol 100% récup » 11e (dossier 2025_01393) : 1 000 euros.

- Projet 4 : « 2025 – VVV Buvette guigulette antigaspi » 11e (dossier 2025_01230) : 2 000 euros.

Article 66 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association La Petite Rockette.

Article 67 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod 20, rue Camille Flammarion 75018 Paris (N° Paris Asso 8462) pour le projet « L'été de la Sierra – Saison 4 » 18e (dossier 2025_02028).

Article 68 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association La Sirène de Paris 20, rue Dareau 75014 Paris (N° Paris Asso 180572) pour le projet « La petite Fanfare, Découverte des cuivres en pratique collective » 14e (dossier 2025_02208).

Article 69 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association La Sirène de Paris.

Article 70 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association LABOmatique MVAC 18° 15, passage Ramey 75018 Paris (N° Paris Asso 3521) pour le projet « VVV 2025 - Réalisation d'un film « Être ailleurs, s'évader » » 19e (dossier 2025_00672).

Article 71 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association l'Aire à Mots 99, boulevard de Magenta 75010 Paris (N° Paris Asso 12366) pour le projet « 1 Semaine à l'Île de Batz 1) découverte du milieu marin ; 2) carnets d'artistes (récits) » 10e (dossier 2025_01020).

Article 72 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association L'Asile ArtistiK 1, place Bertrand Labarre Hôtel de Ville 60400 Noyon (N° Paris Asso 201371) pour le projet « Quartier Chill-Out » 11e (dossier 2025_00884).

Article 73 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Le Club des Naïades MVAC 20e 18-20 rue Ramus 75020 Paris (N° Paris Asso 16627) pour le projet « Séjour Sportif et Citoyen pour collégiens » 20e (dossier 2025_00593).

Article 74 : une subvention de 4 920 euros est attribuée à l'association Le Fil de Soie 55, rue des Grands Champs 75020 Paris (N° Paris Asso 15306) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV2 - Stage Échasses - Didot (Paris 14) » 14e (dossier 2025_01403) : 1 500 euros.

- Projet 2 : « VVV3 - Ateliers Échasses - Noguès (Paris 14) » 14e (dossier 2025_01419) : 920 euros.

- Projet 3 : « VVV6 - Ateliers Réalisation Documentaire (Paris 15) » 15e (dossier 2025_01518) : 1 000 euros.

- Projet 4 : « VVV9 - Ateliers artistiques ShowSquare 2025 (Paris 20) » 20e (dossier 2025_01541) : 1 500 euros.

Article 75 : : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Le Fil de Soie.

Article 76 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Les Agents Réunis 4, rue Küss 75013 Paris (N° Paris Asso 127561) pour le projet « Culture Autrement - Ateliers Son 3D été 2025 VVV » 11e (dossier 2025_02273).

Article 77 : une subvention de 17 000 euros est attribuée à l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (EDGO) 25, rue de Chartres 75018 Paris (N° Paris Asso 17594) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Lien social Petites vacances animation de proximité » 18e (dossier 2025_02469) : 5 000 euros.

- Projet 2 : « Lien social Opération "Sport, Prévention et Santé pour tou(te)s" » » 18e (dossier 2025_02471) : 7 000 euros.

- Projet 3 : « Lien social grandes vacances Animations de proximité » 18e (dossier 2025_02470) : 5 000 euros.

Article 78 : : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (EDGO).

Article 79 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Les Fourmis qui jardinent MVAC 13e - 11, rue Caillaux 75013 Paris (N° Paris Asso 195572) pour le projet « VVV Fourmis - Immersion ludique et pédagogique dans les métiers du végétal » 13e (dossier 2025_01839).

Article 80 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Les Fripons MVAC 20e - 18, rue Ramus 75020 Paris (N° Paris Asso 186551) pour le projet « Reportage photo dans mon quartier » 20e (dossier 2025_01028).

Article 81 : Une subvention de 3 600 euros est attribuée à l'association Les Jeunes Ambitieux (L.J.A) 5, rue de l'Orme 75019 Paris (N° Paris Asso 196649) pour le projet « Festival des Ambitieux - 5ème édition » 19e (dossier 2025_00343).

Article 82 : une subvention de 11 000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards Ile de France 2, avenue du Président Salvador Allende 93100 Montreuil (N° Paris Asso 19670) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Les sciences en bas de chez toi ! » 20e (dossier 2025_00413) : 3 000 euros.

- Projet 2 : « Form'Actions avec les Petits Débrouillards » 11e, 18e, 19e et 20e (dossier 2025_00412) : 8 000 euros.

Article 83 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association L'Esprit du Vent 20, rue Saint-Fargeau 75020 Paris (N° Paris Asso 9521) pour le projet « VVV 2025 Percussion-foot Crée ton rythme, joue-le, mets du son dans le match » 20e (dossier 2025_01378).

Article 84 : une subvention de 7 400 euros est attribuée à l'association L'Intestine 22, rue Marx Dormoy 75018 Paris (N° Paris Asso 185529) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « La Permanence Chorégraphique de l'été » 18e (dossier 2025_02300) : 3 000 euros.
- Projet 2 : « La Permanence Chorégraphique à Louise de Marillac » 18e (dossier 2025_02298) : 2 200 euros.
- Projet 3 : « La Permanence Chorégraphique au jardin d'École » 18e (dossier 2025_02318) : 2 200 euros.

Article 85 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Maison de l'Activité Physique Adaptée (MAPA) 120TER, avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers (N° Paris Asso 189560) pour le projet « Cap sur Marseille : Une aventure citoyenne, sportive et professionnelle » 15e (dossier 2025_02126).

Article 86 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Meilleur qu'hier 124, avenue de la République 75011 Paris (N° Paris Asso 204232) pour le projet « VVV Meilleur qu'hier » 11e et 20e (dossier 2025_02410).

Article 87 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association METRAPOLE 4, rue du Docteur Labbé - Appt 165 - 75020 Paris (N° Paris Asso 200406) pour le projet « L'été à Métra » 20e (dossier 2025_01697)

Article 88 : Une subvention de 2 800 euros est attribuée à l'association Mosaïques.9 24, rue de La Rochefoucauld 75009 Paris (N° Paris Asso 19882) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « En route vers l'autonomie » 9e (dossier 2025_02189) : 1 000 euros.
- Projet 2 : « Les jeunes à Soliday's » 9e (dossier 2025_02183) : 1 800 euros.

Article 89 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Mon Quartier Bouge 12, rue Bernard Têtu 75019 Paris (N° Paris Asso 201765) pour le projet « Mon quartier Commente ! » 19e (dossier 2025_02163).

Article 90 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Move and Art - MVAC 11e, 8 rue du Général Renault 75011 Paris (N° Paris Asso 8166) pour le projet « Hip Hope 2025 » 11e (dossier 2025_01308).

Article 91 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association NGAMB'ART 9 rue Louis Blanc 75010 Paris (N° Paris Asso 6881) pour le projet « FLASH-MOB 10e - Communication artistique et mixité sociale dans un projet artistique... » 10e (dossier 2025_01381).

Article 92 : Une subvention de 5 300 euros est attribuée à l'association New Team 18 Association 17, rue Bernard Dimey 75018 Paris (N° Paris Asso 205791) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Séjour féminin » 18e (dossier 2025_01174) : 1 800 euros.
- Projet 2 : « Activité sportive et nautique QPV17/18 » 18e (dossier 2025_01168) : 2 000 euros.
- Projet 3 : « Un été avec New Team » 18e (dossier 2025_01167) : 1 500 euros.

Article 93 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Oasis 18 12, rue Camille Flammarion 75018 Paris (N° Paris Asso 9522) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Été d'Oasis et Ce soir, on sort » 18e (dossier 2025_01809) : 4 000 euros.
- Projet 2 : « Semaine exceptionnelle » 18e (dossier 2025_01805) : 2 000 euros.

Article 94 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Orient Events 75, boulevard Kellermann 75013 Paris (N° Paris Asso 188219) pour le projet « Journée à la mer : Tous à la Mer : Une Journée pour se Ressourcer » 13e (dossier 2025_02197).

Article 95 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Origines 22, rue Régnauld 75013 Paris (N° Paris Asso 19769) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Mon séjour de vacances » 13e (dossier 2025_00586) : 2 000 euros.
- Projet 2 : « A l'assaut du sport » 13e (dossier 2025_00670) : 1 500 euros.

Article 96 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Origines.

Article 97 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Parcours 118, rue du Château 75014 Paris (N° Paris Asso 187680) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Superstars des murs » 14e (dossier 2025_02288) : 2 000 euros.
- Projet 2 : « Séjour autour de l'héritage colonial au prisme de l'art et des enjeux de mémoire » 14e (dossier 2025_02290) : 1 500 euros.

Article 98 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Paris Acasa Futsal 8, boulevard de Denain 75010 Paris (N° Paris Asso 7185) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV 2025 - Joue-là au féminin ! » 19e (dossier 2025_02343) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « VVV 2025 - Évasion Sportive et Culturelle » 19e (dossier 2025_02247) : 1 500 euros.

Article 99 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'Association Paris Acasa Futsal.

Article 100 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Paris Est Mouv' 1, passage de la Fonderie 75011 Paris (N° Paris Asso 12946) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Ateliers danse hip hop juillet 2025 » 11e (dossier 2025_01144) : 2 000 euros.
- Projet 2 : « Ateliers graff-customisation juillet /Ateliers Rap et Enregistrement 2025 » 11e (dossier 2025_01281) : 1 000 euros.

Article 101 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Paris Est Mouv'.

Article 102 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association Paris Sport et Culture (PSC) 42, Boulevard Ney 75018 Paris (N° Paris Asso 17071) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Ouverture culturelle à travers le football (Stage Vacances) » 18e (dossier 2025_02217) : 1 500 euros.
- Projet 2 : « Horizons Sportifs et Culturels à Houlgate » 18e (dossier 2025_02213) : 1 500 euros.

Article 103 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Puntaseca 134, rue d'Assas 75006 Paris (N° Paris Asso 201496) pour le projet « Sérigraphie ton quartier sur le Boulevard » 11e (dossier 2025_01038).

Article 104 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Rassemblement des Jeunes Déterminés 13 (RJD 13) - 54, rue Clisson 75013 Paris (N° Paris Asso 204167) pour le projet « VVV 2025 – 75 Babysitting » 13e (dossier 2025_01300).

Article 105 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Raptz Rapporteur 72 bis, rue Philippe de Girard 75018 Paris (N° Paris Asso 183594) pour le projet « VVV - Quand l'été de nos quartiers nous est rapporté ! » 18e (dossier 2025_02164).

Article 106 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Réussir Paris 18 15, rue Francis de Croisset - Boîte 93 - 75018 Paris (N° Paris Asso 189598) pour le projet « Séjour sportif en pleine nature » 18e (dossier 2025_02402).

Article 107 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Riquet Élités 15 ter, rue Curial 75019 Paris (N° Paris Asso 191262) pour le projet « VVV Crète » 19e (dossier 2025_00149).

Article 108 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association Ro-bots 38, rue de Vincennes 93100 Montreuil (N° Paris Asso 201419) pour le projet « Robots Sportifs 2025 - Paris 11 » 11e (dossier 2025_01416).

Article 109 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Sensations Inclusives 20, rue Edouard Pailleron – MVAC 19 - 75019 (N° Paris Asso 201022) pour le projet « Activités sportives handivalides de loisir » 19e (dossier 2025_01277).

Article 110 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Sporting Club Universitaire de France 55, rue Navier 75017 Paris (N° Paris Asso 16711) pour le projet « Stages Sportifs et Culturels pour les enfants des Quartiers Populaires » 17e (dossier 2025_01209).

Article 111 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Sporting Club Universitaire de France.

Article 112 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Sporting Paris 20 Tennis de table (ex Julien Lacroix Tennis de Table) 44, rue Pelleport 75020 Paris (N° Paris Asso 240) pour le projet « VVV 2025 - Animations de Tennis de Table en extérieur - EDL Portes du 20eme » 20e (dossier 2025_01201).

Article 113 : Une subvention de 5 400 euros est attribuée à l'association Strataj'm Paris 86/88, rue des Couronnes 75020 Paris (N° Paris Asso 33381) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Quartier prioritaire de la Tour du Pin : des vacances pour les filles aussi ! » 20e (dossier 2025_01268) : 2 000 euros.
- Projet 2 : « Soirée jeunes à la Cabane Davout Tour du pin » 20e (dossier 2025_01216) : 1 000 euros.
- Projet 3 : « Sorties en dehors de Paris jeunes Bas Belleville et Porte de Montreuil » 20e (dossier 2025_01203) : 1 200 euros.
- Projet 4 : « Jeux créés par les jeunes pour la maison/ Porte de Montreuil et Belleville » 20e (dossier 2025_01269) : 1 200 euros.

Article 114 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Strataj'm Paris.

Article 115 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association S.W.A.G STUDIO 1, rue Tiron 75004 Paris (N° Paris Asso 197723) pour le projet « L'été, Belleville danse ! » 11e (dossier 2025_02121).

Article 116 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Sytteen 4, rue Frédéric Brunet 75017 Paris (N° Paris Asso 198985) pour le projet « Babysitting solidaire » 17e (dossier 2025_01490).

Article 117 : Une subvention de 3 200 euros est attribuée à l'association Talacatak 13/15, rue Boyer 75020 Paris (N° Paris Asso 17275) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV Musique en récup' – GAB/BSL 2025 » 10e (dossier 2025_01266) : 1 200 euros.
- Projet 2 : « Musique en récup' Bas Belleville MBB » 10e (dossier 2025_01264) : 1 000 euros.

- Projet 3 : « Musique en récup' Haut Belleville » 20e (dossier 2025_01263) : 1 000 euros.

Article 118 : Une subvention de 7 450 euros est attribuée à l'association Tatane 28, rue de l'Orillon 75011 Paris (N° Paris Asso 185433) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « VVV – Tatane - Ateliers Gymnase Fontaine au Roi / Grandes Vacances » 11e (dossier 2025_01343) : 5 000 euros.

- Projet 2 : « VVV – Tatane dans le 14e » 14e (dossier 2025_00943) : 2 450 euros.

Article 119 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Tatane.

Article 120 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'association Théâtre aux Mains Nues 7, square des Cardeurs 75020 Paris (N° Paris Asso 19565) pour le projet « Showsquares et fête de quartier Saint-Blaise » 20e (dossier 2025_00829).

Article 121 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Théâtre aux Mains Nues.

Article 122 : Une subvention des 1 500 euros est attribuée à l'association UP Sport ! Unis pour le Sport 20, rue Brillat Savarin 75013 Paris (N° Paris Asso 186722) pour le projet « VASI (Vacances Apprenantes par le Sport Inclusif) » 13e (dossier 2025_01598).

Article 123 : Une subvention de 2 600 euros est attribuée à l'association Veni Verdi - MVAC 20e 18-20, rue Ramus 75020 Paris (N° Paris Asso 43801) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Vacances au jardin du collège Germaine Tillion » 12e (dossier 2025_00666) :

1 000 euros.

- Projet 2 : « Vacances de printemps au jardin à Flora Tristan » 20e (dossier 2025_00773) : 800 euros.

- Projet 3 : « Vacances à la micro-ferme Eva Kotchever » 18e (dossier 2025_01622) : 800 euros.

Article 124 : Une subvention de 3 700 euros est attribuée à l'association Vue d'Ensemble 127, rue de l'Ourcq 75019 Paris (N° Paris Asso 82761) pour les projets suivants :

- Projet 1 : « Ateliers de découverte artistique » 19e (dossier 2025_01978) : 1 500 euros.

- Projet 2 : « VVV - Séjours sportifs » 19e (dossier 2025_01965) : 2 200 euros.

Article 125 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris ,

Anne HIDALGO